

Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT)  
**Lot F4** de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)  
Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay (01390)  
**Modification de l'annexe 1 du 25 novembre 2021**

En application des articles L.311-6, D.311-11-1  
et D.311-11-2 du Code de l'Urbanisme

En application de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, le **Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT)** pour le **lot F4** de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay (01390) et son **annexe 1** portant sur la désignation de l'acquéreur, la surface cédée, la contenance et la surface de plancher projetée, ont été approuvés, le **25 novembre 2021**, par Mme Isabelle DUBOIS, Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes, Maître d'ouvrage de l'opération.

Le **lot F4**, d'une surface de 86 153 m<sup>2</sup>, présente une surface de plancher autorisée de 40 000 m<sup>2</sup>.

**L'Annexe 1** du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) pour le lot F4 de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été modifiée, le **22 août 2024**.

Le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) n'est pas modifié et les surfaces indiquées ci-dessus sont inchangées.

La modification de l'annexe 1 entérine un changement de la composition des constructions sur le lot F4 intervenue depuis la date de signature initiale (avenant n°6 au Traité de concession d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes).

Le présent avis est affiché, pendant un mois, en Mairie de Mionnay, Place Alain Chapel, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de la Dombes, 100 avenue Foch, à Châtillon-sur-Chalaronne (01400).

Il est également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Dombes ([www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)).

Le dossier est tenu à la disposition du public au Siège de la Communauté de Communes de la Dombes.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS.

